

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2018

Nombre de membres			
CM	En exercice	Présents	Votants
23	23	14	19

Date de convocation
14 juin 2018

Objet de la délibération
Projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

N° de délibération
051 - 2018

Le vingt-et-un juin deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Éric ORTIZ (pouvoir à C. CLIMENT), Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à T. PESENTI), Cyril QUIOT (pouvoir à F. MARTIN), Myriam SEVENERY (pouvoir à D. POIRIER), Victor DEBSKI, (pouvoir à T. PESENTI), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET.

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à l'économie et au commerce

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai dernier, une nouvelle étude sur la situation du commerce et de l'artisanat a été réalisée préalablement à l'instauration d'un périmètre de sauvegarde.

Considérant la fragilisation du commerce de proximité et des activités artisanales au sein du centre ancien de l'agglomération villageoise, considérant la nécessité d'accompagner, si ce n'est d'impulser, le renforcement et la redynamisation commerciale du centre ancien, et considérant également la nécessité de veiller au maintien de la qualité et de la diversité de l'offre commerciale et artisanale existante, il est proposé d'instaurer un périmètre de sauvegarde délimité, au Nord, par la rue du Marché et l'allée de l'Estrambord, à l'Est par la rue Saint Laurent, la rue de Beaucaire et la ruelle des Jardins, au Sud par la rue Nationale, la rue Pasteur, la rue du Docteur Roux et la rue Bellevue, et à l'Ouest par la rue du Nord et la rue de Provence.

Ce périmètre permet de préserver les principaux sites commerciaux existants dans le centre ancien : Place de la Mairie, rue du Grand Mas et Place du 11 novembre 1918, rue de l'Église, rue des Arènes, rue de Beaucaire et rue de Bellegarde.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.214-1 et L.213-1 et suivants,
Vu la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, et notamment l'article 58,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 étendant le champ d'application matériel du nouveau droit de préemption aux terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m²,

Vu le Décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux,
Vu le décret n°2009-753 du 22 juin 2009 précisant les modalités d'extension du champ d'application matériel du droit de préemption commercial aux terrains commerciaux,
Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard en date du 19 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard en date du 19 juin 2018,
Considérant l'ambition de la commune de maintenir un tissu commercial et artisanal de proximité et diversifié au sein du cœur du village.

Oùï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le _____
et publication / affichage

Le _____

DECIDE

1. D'approuver le projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimité dans le plan qui sera annexé à la présente délibération.
2. D'instaurer le droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux et terrains portant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface comprise entre 300 et 1.000 m².

Le Maire, Jean-Marie FOURNIER



